



Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de l'Équipement
Pôle opérationnel – secteur Est

2017 DJS 270 Terrain d'Éducation Physique Cotte (12e) – Couverture du terrain-Dépose d'une demande de permis de construire.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

Le Terrain d'Éducation Physique Cotte, sis 5/7 rue d'Aligre (12e), appartient à la Ville de Paris. Il est géré et entretenu par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Du fait de la forte fréquentation de cet établissement et de la pratique croissante des activités sportives à Paris, le TEP ne permet pas de répondre suffisamment à la demande d'utilisation des usagers.

Afin d'améliorer les conditions d'occupation, notamment par la création d'un éclairage, et d'augmenter la capacité d'accueil, il est prévu la couverture de cet équipement.

Cette opération s'inscrit dans les budgets participatifs de 2014 pour 15 000 € et de 2015 pour 300 000€.

Pour exécuter cet ouvrage, il est nécessaire de déposer un permis de construire. L'architecte retenu pour la conception de cette couverture aura la charge de composer le dossier et de le faire enregistrer auprès des services de l'urbanisme.

Il est envisagé de débiter ces travaux au deuxième semestre 2018.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à déposer la demande de permis de construire relative à cette opération.

Je vous prie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DJS 270 Terrain d'Education Physique Cotte (12e) - Couverture du terrain – Dépose d'une demande de permis de construire.

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1, L. 2122-21 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R 421-1 relatif au titre du pétitionnaire d'une demande d'autorisation de construire ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la couverture du terrain d'éducation physique Cotte (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e commission.

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour la couverture du terrain d'éducation physique Cotte (12e).